

Études de médecine : UN NOUVEAU TOLLÉ

Le nombre d'années d'assistantat des étudiants serait doublé, et à mi-temps

► Une mesure passe mal chez les étudiants en médecine, surtout ceux qui devraient finir leurs études en 2018.

Pour enrayer la *double cohorte* (ceux qui sortent après sept ans et six ans d'études), une mesure aurait été proposée par la ministre fédérale de la Santé, sur la base de recommandations du Conseil supérieur de la santé. Un étudiant en rogne s'insurge : *"Maggy De Block a décidé de passer l'assistantat de cinq à dix ans pour doubler les places (car il y a une double cohorte, ceux qui ont fait sept ans et ceux qui en ont fait six). Mais du coup, ça entraîne pour ces futurs médecins de doubler leurs années d'études encore après, et évidemment de gagner moitié moins. Sans compter qu'en tant qu'assistant, il y a les gardes, etc."*

Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (CIUM) a été averti lui aussi par des étudiants. *"Nous avons entendu parler de l'assistantat à mi-temps, qui durera deux fois plus longtemps et sera rémunéré deux fois moins. Pour eux, un mi-temps, c'est 40 heures par semaine. Cela dans le cadre de la double cohorte. Il y avait déjà un*

manque de stages criant observé. Maintenant ce sera pire."

Sur la mesure, le CIUM refuse de s'exprimer pour l'instant. *"Rien n'est encore officiel, indique la chargée de communication. Nous attendons que ça soit officialisé par le cabinet pour réagir. Mais nous réagissons. Nous préconisons d'augmenter le nombre des maîtres de stage et les sites de stages."*

DU CÔTÉ DE LA MINISTRE, on indique avoir suivi une recommandation du Conseil supérieur de la santé. La ministre De Block prévoit par ailleurs les adaptations suivantes pour les médecins généralistes et spécialistes : *"introduire la possibilité d'un stage à temps partiel tout au long de la formation, durée minimale 50 %"*.

Au cabinet, on insiste sur le fait qu'il n'y a *"aucune obligation. De plus, il peut s'agir d'un taux de 80 % et la durée du stage passe alors à six ans au lieu de cinq ans. Cela arrange beaucoup de médecins et diminue aussi le nombre de gardes."*

La possibilité d'interrompre le stage *"quelle qu'en soit la motivation, et ce pour une durée de douze mois maximum"* est également l'une des mesures de la ministre de la Santé.

L.C.C.